



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL D'OUFFET

*Un outil de
gouvernance
pour une
gestion
communale
efficace*

Législature 2024-2030

Présenté au le Conseil communal le 13/11/2025



PROGRAMME **S**TRATÉGIQUE **T**RANSVERSAL

Table des matières

Préambule	6
Partie 1 : Volet externe	8
1. Environnement – Energie	8
Objectif stratégique : Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie	8
1.1 Objectif opérationnel 1 : Améliorer la gestion de l'énergie durable	8
✿ Action 1 : Poursuivre le remplacement de l'éclairage public par des luminaires LED en partenariat avec ORES	8
✿ Action 2 : Etudier l'opportunité de réaliser l'échange d'énergie renouvelable via des communautés d'énergie	8
✿ Action 3 : Inciter le placement de panneaux photovoltaïques sur les toits de particuliers et PME	8
✿ Action 4 : Installer des bornes de rechargement pour véhicules électriques	9
1.2 Objectif opérationnel 2 : Améliorer la biodiversité	9
✿ Action 1 : Mettre en place un fauchage tardif des bords de route ainsi qu'une gestion différenciée	9
✿ Action 2 : Poursuivre la lutte contre les espèces invasives en continuant les travaux d'éradication essentiellement en collaboration avec le CRO (Contrat Rivière Ourthe)	9
✿ Action 3 : Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle	9
✿ Action 4 : Aménager la carrière du Sentier Maroye en zone écologique	10
✿ Action 5 : Intégrer la plantation de haies indigènes dans les prescriptions urbanistiques	10
1.3 Objectif opérationnel 3 : Gérer les eaux de surface de façon durable	10
✿ Action 1 : Limiter l'imperméabilisation des sols et intégrer les risques d'inondation dans la délivrance des permis	10
✿ Action 2 : Encourager et encadrer la récupération des eaux de pluie	10
✿ Action 3 : Poursuivre les démarches pour la création de stations d'épuration	11
✿ Action 4 : Réaliser au moins une action par an définie par notre Contrat Rivière Ourthe (CRO)	11
✿ Action 5 : Améliorer les sanctions en cas de dépôts sauvages	11
✿ Action 6 : Inciter à la création de mares tampon	11
1.4 Objectif opérationnel 4 : Sensibiliser les citoyens à l'environnement	12
✿ Action 1 : Participer aux actions de sensibilisation et de nettoyage citoyen	12
✿ Action 2 : Créer un espace nature pour détente et pédagogie	12
2. Economie – Emploi – Agriculture	13
Objectif stratégique : Être une commune qui favorise la création d'emplois et le développement économique	13
2.1 Objectif opérationnel 1 : Dynamiser la recherche d'emploi et les formations	13
✿ Action 1 : Soutenir les formations vers les métiers en pénurie	13
✿ Action 2 : Former les commerçants et indépendants à la visibilité en ligne	13
2.2 Objectif opérationnel 2 : Renforcer les liens avec les acteurs économiques	13
✿ Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les commerçants, artisans et agriculteurs	13
✿ Action 2 : Promouvoir le répertoire des acteurs économiques	13
✿ Action 3 : Relancer la fête des commerçants de la rue Sauvenière	14
3. Travaux – Bâtiments et équipements	15
Objectif stratégique : Être une commune qui optimise les bâtiments et équipements communaux	15
3.1 Objectif opérationnel 1 : Améliorer les infrastructures publiques et le service travaux	15
✿ Action 1 : Acquérir un engin polyvalent pour le service travaux	15
✿ Action 2 : Assurer l'entretien et le remplacement du matériel	15
✿ Action 3 : Finaliser la rénovation du presbytère d'Ouffet	15
✿ Action 4 : Finaliser le projet de logements trempins	15
3.2 Objectif opérationnel 2 : Améliorer l'infrastructure de l'école communale	16
✿ Action 1 : Construire un réfectoire et aménager les espaces scolaires	16
✿ Action 2 : Remplacer le matériel sportif et assurer la continuité des activités physiques	16

3.3	Objectif opérationnel 3 : Mettre en conformité les cimetières communaux selon les normes légales et environnementales.....	16
✿	<i>Action 1 : Aménager la « parcelle des étoiles » au cimetière d'Ouffet</i>	16
✿	<i>Action 2 : Rénover les premiers columbariums d'Ouffet</i>	16
✿	<i>Action 3 : Réaliser de nouvelles cavurnes dans les cimetières</i>	16
4.	Travaux : Voirie – Sécurité – Mobilité.....	17
	Objectif stratégique : Être une commune qui développe l'infrastructure communale afin de favoriser la mobilité douce et la sécurité routière.....	17
4.1	Objectif opérationnel 1 : Développer les infrastructures pour les modes doux.....	17
✿	<i>Action 1 : Assurer le suivi de la demande d'aménagement d'une mobilité douce entre Ouffet et Warzée en collaboration avec le SPW.....</i>	17
✿	<i>Action 2 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Warzée et Ellemelle</i>	17
✿	<i>Action 3 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Ellemelle et Ouffet.....</i>	17
✿	<i>Action 4 : Aménager le sentier reliant le Tige de Fairon à la rue des Mésanges</i>	17
4.2	Objectif opérationnel 2 : Améliorer la sécurité routière.....	18
✿	<i>Action 1 : Renforcer la sécurité aux abords des écoles en partenariat avec le GAL, la police et les services compétents</i>	18
✿	<i>Action 2 : Poursuivre l'analyse de la sécurité rue par rue.....</i>	18
✿	<i>Action 3 : Aménager les abords des arrêts de bus</i>	18
✿	<i>Action 4 : Rénover certaines voiries</i>	18
✿	<i>Action 5 : Réaliser et améliorer des trottoirs dans différentes rues de la commune</i>	18
✿	<i>Action 6 : Créer une zone 30 entre les trois écoles.....</i>	19
✿	<i>Action 7 : Renforcer la surveillance et le contrôle de la vitesse sur le territoire communal</i>	19
4.3	Objectif opérationnel 3 : Mettre en œuvre l'entretien des voiries existantes.....	19
✿	<i>Action 1 – Programmer et réaliser les projets prévus selon les priorités communales et les subsides</i>	19
5.	Urbanisme et aménagement du territoire.....	20
	Objectif stratégique : Être une commune qui renforce son attractivité, garantit un développement harmonieux, durable et respectueux de l'identité rurale, tout en répondant aux besoins futurs de la population en matière d'infrastructure et d'aménagement du territoire.....	20
5.1	Objectif opérationnel 1 : Mettre en place des outils permettant une gestion cohérente et concertée du territoire.....	20
✿	<i>Action 1 : Réaliser et mettre en œuvre un Schéma de Développement Communal (SDC).....</i>	20
✿	<i>Action 2 : Mettre en place une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)</i>	20
5.2	Objectif opérationnel 2 : Développer des projets structurants pour répondre aux besoins futurs.....	20
✿	<i>Action 1 : Planifier l'urbanisation du site du Doyard</i>	20
✿	<i>Action 2 : Planifier l'extension du parc artisanal</i>	21
6.	Logement.....	22
	Objectif stratégique : Être une commune qui garantit un logement de qualité, accessible et adapté aux besoins des habitants	22
6.1	Objectif opérationnel 1 : Améliorer la qualité et la performance du parc de logements l'accès au logement	22
✿	<i>Action 1 : Encourager la réhabilitation de logements inoccupés.....</i>	22
✿	<i>Action 2 : Mettre en place un accompagnement du « candidat rénovateur » en partenariat avec l'écopasseur</i>	22
7.	Patrimoine, Culture, Tourisme	23
	Objectif stratégique : Être une commune qui valorise son identité à travers son patrimoine, sa culture et un tourisme durable	23
7.1	Objectif opérationnel 1 : Entretenir et mettre en valeur le petit patrimoine et la mémoire locale	23
✿	<i>Action 1 : Restaurer les chapelles communales et la grotte</i>	23
✿	<i>Action 2 : Rénover les châssis extérieurs de la Tour de Justice.....</i>	23
✿	<i>Action 3 : Mettre en valeur la mémoire du patrimoine local grâce aux passeurs de mémoire et aux outils numériques</i>	23
7.2	Objectif opérationnel 2 : Créer un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	23

✿	Action 1 : Actualiser la fiche projet n°5 du PCDR	23
7.3	Objectif opérationnel 3 : Promouvoir la culture et renforcer le rôle éducatif de la bibliothèque communale	24
✿	Action 1 : Valoriser les initiatives associatives par une communication renforcée	24
✿	Action 2 : Organiser des événements culturels accessibles à tous	24
✿	Action 3 : Pérenniser et développer « Lire en Condroz » comme événement phare de la commune	24
✿	Action 4 : Poursuivre la participation au festival "Noël au Théâtre"	24
✿	Action 5 : Poursuivre l'organisation du concert de Noël à l'église d'Ouffet	24
✿	Action 6 : Promouvoir la pratique de la lecture au sein de la bibliothèque communale	25
✿	Action 7 : Sensibiliser la population aux usages du numérique	25
✿	Action 8 : Obtenir la reconnaissance officielle de la bibliothèque communale par la Fédération Wallonie-Bruxelles	25
✿	Action 9 : Créer des événements touristiques identitaires en collaboration renforcée avec le GREOVA	25
8.	Sport - Jeunesse - Enseignement	26
	Objectif stratégique : Être une commune qui vise à développer des infrastructures et des initiatives pour le sport, la jeunesse, l'enfance et l'enseignement	26
8.1	Objectif opérationnel 1 : Promouvoir la pratique du sport	26
✿	Action 1 : Pérenniser le soutien logistique et financier aux associations sportives	26
✿	Action 2 : Encadrer les événements sportifs organisés sur la commune	26
✿	Action 3 : Moderniser les infrastructures du RFC Ouffet-Warzee.....	26
✿	Action 4 : Optimiser les partenariats pour l'accès à d'autres infrastructures sportives.....	26
8.2	Objectif opérationnel 2 : Être à l'écoute des jeunes de la Commune.....	27
✿	Action 1 : Fournir un nouveau local pour la Maison des Jeunes de Warzee.....	27
✿	Action 2 : Adapter le local du Patro pour accueillir des camps dans le cadre du projet Atout Camps	27
✿	Action 3 – Développer des activités spécifiques pour les jeunes de 12 à 16 ans.....	27
8.3	Objectif opérationnel 3 : Développer les infrastructures liées à l'enfance.....	27
✿	Action 1 : Créer une crèche dans l'ancien bâtiment Belfius	27
✿	Action 2 : Remplacer et développer les aires de jeux communales	27
✿	Action 3 : Poursuivre les initiatives adaptées aux enfants	28
8.1	Objectif opérationnel 3 : Améliorer les services et infrastructures de l'école communale	28
✿	Action 1 : Instaurer un potage hebdomadaire à l'école	28
✿	Action 2 : Créer un réfectoire et un espace « dodo » à l'école	28
9.	Action sociale – Prévention et Santé	29
	Objectif stratégique : Être une commune qui renforce le bien-être, la solidarité et la santé de tous les citoyens, à travers une action sociale proactive et une politique de prévention accessible	29
9.1	Objectif opérationnel 1 : Maintenir et développer les partenariats et les actions locales en matière de prévention, de santé et de cohésion sociale	29
✿	Action 1 : Poursuivre le partenariat sport-santé.....	29
✿	Action 2 : Renforcer la prévention et la sensibilisation à la santé	29
✿	Action 3 : Identifier un site adapté pour l'atterrissage de l'hélicoptère médical du CMH de Bra-sur-Lienne	29
10.	Communication	30
	Objectif stratégique : Être une commune accessible, transparente et à l'écoute de ses citoyens	30
10.1	Objectif opérationnel 1 : Moderniser les outils de communication communale	30
✿	Action 1 : Moderniser le site internet communal	30
✿	Action 2 : Installer et moderniser des panneaux d'affichage dans les villages des entités	30
1.	Fonctionnement et description des services communaux	31
1.1	Composition des services.....	31
2.	Les projets relatifs au personnel communal	32
	Objectif stratégique : Être une administration moderne, efficace et cohérente	32

21	Objectif opérationnel 1 – Développer des synergies avec d'autres institutions publiques.....	32
✿	<i>Action 1 : Développer la supracommunalité.....</i>	32
✿	<i>Action 2 : Maximiser les synergies entre les services communaux et le CPAS</i>	32
22	Objectif opérationnel 2 – Renforcer la sécurité des bâtiments et du personnel communal	32
✿	<i>Action 1 : Sécuriser les bâtiments de l'administration communale</i>	32
✿	<i>Action 2 : Mettre en place une convention avec un Délégué à la Protection des Données (DPO)</i>	32
23	Objectif opérationnel 3 – Améliorer la coordination interservices.....	33
✿	<i>Action 1 : Formaliser le contrôle interne</i>	33
✿	<i>Action 2 : Instaurer des réunions interservices de la filière "travaux" pour les dossiers importants.....</i>	33
✿	<i>Action 3 : Poursuivre les réunions d'équipe.....</i>	33
24	Objectif opérationnel 4 – Être une administration qui développe une gestion optimale des ressources humaines.....	33
✿	<i>Action 1 : Recueillir les besoins et souhaits des agents en matière de formation</i>	33
✿	<i>Action 2 : Organiser des formations en prévention des conflits.....</i>	33
✿	<i>Action 3 : Mettre en place les descriptifs de fonction (DFF) et fiches de poste</i>	34
✿	<i>Action 4 : Mener les évaluations en suivi des DFF.....</i>	34
✿	<i>Action 5 : Poursuivre le second pilier de pension pour les agents contractuels.....</i>	34
✿	<i>Action 6 : Revoir le cadre du personnel</i>	34
✿	<i>Action 7 : Actualiser le règlement de travail.....</i>	34
✿	<i>Action 8 : Actualiser les statuts administratifs et pécuniaires.....</i>	34
✿	<i>Action 9 : Assurer une gestion complète de la carrière des agents</i>	34
✿	<i>Action 10 : Formaliser et mettre en place un accueil des nouveaux agents</i>	35
✿	<i>Action 11 : Favoriser la cohésion interne et le bien-être au travail.....</i>	35
✿	<i>Action 12 : Mettre en place un horaire flexible pour les agents administratifs</i>	35
✿	<i>Action 13 : Réaliser une analyse des risques psychosociaux.....</i>	35
Conclusion		36

PREAMBULE

Document à finalité stratégique, le PST est en lien direct avec la Déclaration de politique générale, approuvée par le Conseil communal en sa séance du 27 janvier 2015, dont il reprend les axes stratégiques qu'il traduit en objectifs opérationnels et en actions auxquels la Commune associe des moyens financiers et humains.

Ce PST sera notre feuille de route. Il accompagnera le développement de notre commune tout au long de la mandature, créant du lien et renforçant le dialogue entre tous.

Un PST est une démarche de gouvernance locale

En début de législature, les volontés politiques des mandataires sont reprises dans la Déclaration de politique communale. Le P.S.T. prend appui sur ce programme politique et le développe pour y aboutir de façon plus tangible. Le P.S.T. transforme donc la Déclaration de politique communale en programme stratégique.

Le Programme Stratégique Transversal (P.S.T.), est un outil de travail qui permet donc de « matérialiser » les intentions politiques. Les objectifs stratégiques fixés par le Collège, sont déclinés en objectifs opérationnels lesquels sont subdivisés en de nombreuses actions permettant de les concrétiser.



Afin de concrétiser le programme, il est nécessaire de faire appel à des moyens humains (acteurs, pilotes, ...) et financiers (fonds propres, emprunts, subsides, ...).

La démarche est accompagnée d'indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation des objectifs et des actions ainsi que l'impact sur la stratégie envisagée. Elle se termine par une phase d'évaluation qui permet d'affiner les démarches, de poursuivre ou d'ajuster les objectifs.

Concrètement, le PST servira à :

- Avoir une vision à moyen et long termes sur les actions à mener ;
- Professionnaliser davantage la gestion communale par l'adoption d'une démarche stratégique ;
- Planifier les ressources, prioriser les actions de manière réaliste et établir un plan financier de réalisation ;
- Fédérer les plans et programmes existants dans un tout cohérent ;
- Permettre une vue transversale ;
- Décloisonner, coordonner les différents projets communaux ;
- Impliquer les agents communaux autour d'un projet ;
- Objectiver le contrat d'objectifs avec le Collège, le directeur général, l'administration ;
- Permettre un meilleur dialogue avec le citoyen.

Le PST a deux volets

Le PST se compose de deux volets : un **volet interne** qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un **volet externe** qui concerne le développement des politiques communales.

Il prévoit des objectifs stratégiques (*quelle vision pour la Commune ?*) qui se déclinent en objectifs opérationnels qui eux-mêmes se concrétisent en projets et actions. Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

Le PST ... c'est évolutif

Le PST est avant tout une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation. C'est un outil de gouvernance qui doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens.

Le PST et les autres programmes stratégiques

Certains programmes existant dans la législation wallonne ont également une vocation stratégique : il en va notamment du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), du Plan Communal de Mobilité (PCM), du Plan de Cohésion Sociale (PCS). Néanmoins, ces programmes ont des finalités spécifiques.

Le PST trouve donc tout son intérêt en tant que programme politique stratégique global de la Commune puisqu'il permet d'intégrer, en un seul document, des stratégies qui ne pourraient pas être reprises dans un PCDR (par exemple, une stratégie d'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'administration, en matière de culture ou de sport, en matière d'énergie, etc.). La commune peut « combiner » son PST avec un PCDR en faisant de son PCDR, l'une des actions phares de son PST.

Enfin, le PST représente une opportunité, pour les mandataires et les citoyens, d'évaluer les actions menées, et ce, au-delà du simple boni budgétaire qui n'est pas toujours représentatif ni de la qualité de la gestion communale, ni de celle du service rendu au citoyen ; c'est-à-dire, de la mission première des pouvoirs locaux.

PARTIE 1 : VOLET EXTERNE

1. Environnement – Energie

Objectif stratégique : Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie

1.1 Objectif opérationnel 1 : Améliorer la gestion de l'énergie durable

✿ Action 1 : Poursuivre le remplacement de l'éclairage public par des luminaires LED en partenariat avec ORES

Les anciens dispositifs d'éclairage public, encore largement présents sur le territoire communal, se révèlent particulièrement énergivores et engendrent des coûts d'entretien élevés. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau, la Commune poursuit, en collaboration avec ORES, le programme de remplacement progressif des luminaires par des modèles LED plus performants.

Ce plan, déployé de manière globale jusqu'en 2029, vise à moderniser l'ensemble du parc d'éclairage public selon un calendrier établi et des priorités techniques définies.

À terme, cette action permettra une réduction significative de la consommation énergétique et des dépenses communales, tout en contribuant à la diminution de l'empreinte carbone et à une meilleure qualité de l'éclairage sur le domaine public.

✿ Action 2 : Etudier l'opportunité de réaliser l'échange d'énergie renouvelable via des communautés d'énergie

Le développement des énergies renouvelables locales ouvre la voie à de nouvelles formes de collaboration et de partage entre producteurs et consommateurs.

Dans cette optique, la Commune entend favoriser la création d'une communauté d'énergie permettant l'échange d'électricité verte produite sur le territoire. Ce dispositif, encadré par la législation en vigueur, repose sur une mise en réseau des acteurs locaux (ménages, entreprises, institutions) afin d'optimiser la production et la consommation d'énergie renouvelable.

Cette démarche vise à renforcer l'autonomie énergétique du territoire, à réduire les factures d'électricité pour les participants et à impulser une dynamique collective autour de la transition énergétique.

✿ Action 3 : Inciter le placement de panneaux photovoltaïques sur les toits de particuliers et PME

La Commune dispose d'un potentiel solaire important, encore largement sous-exploité à ce jour. Afin de valoriser cette ressource naturelle et locale, une politique d'incitation est mise en œuvre en direction des particuliers, des petites et moyennes entreprises.

Cette action se traduira par des campagnes d'information, un accompagnement technique et administratif, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques pour faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'objectif est de stimuler le développement des énergies vertes locales, de renforcer l'autonomie énergétique du territoire et de contribuer à la réduction durable des émissions de gaz à effet de serre.

Action 4 : Installer des bornes de rechargement pour véhicules électriques

Afin d'accompagner la transition vers une mobilité plus durable et de répondre à l'essor croissant des véhicules électriques, la Commune prévoit l'installation prochaine de bornes de recharge sur son territoire.

Dans ce cadre, la Commune d'Ouffet a décidé de s'inscrire dans le plan de déploiement d'un réseau wallon de bornes de rechargement pour véhicules électriques. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de promouvoir une mobilité plus durable et de soutenir la transition énergétique à l'échelle locale.

Concrètement, deux bornes seront prochainement installées : l'une sur le parking d'écovoiturage de la Rue aux Oies, l'autre sur la Grand'Place. Ces équipements permettront de renforcer l'attractivité du territoire tout en offrant un service pratique aux habitants et aux visiteurs, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂ liées aux déplacements.

1.2 Objectif opérationnel 2 : Améliorer la biodiversité

Action 1 : Mettre en place un fauchage tardif des bords de route ainsi qu'une gestion différenciée

Les accotements et bords de route constituent de véritables corridors écologiques, essentiels à la préservation de la biodiversité locale. Consciente de cet enjeu, la Commune s'engage à adapter ses pratiques d'entretien en privilégiant un fauchage tardif, permettant aux espèces végétales et animales de compléter leur cycle naturel.

Cette démarche, menée dans le cadre d'une convention avec le Service Public de Wallonie (SPW), s'inscrit dans une gestion différenciée des espaces publics, adaptée à la valeur écologique de chaque site.

Afin de sensibiliser la population à cette approche, un panneau explicatif sera installé sur un site représentatif, présentant les objectifs et les bénéfices de cette gestion respectueuse de la nature.

L'action vise à favoriser la préservation et le développement de la flore et de la faune locales, tout en renforçant la cohérence écologique du territoire communal.

Action 2 : Poursuivre la lutte contre les espèces invasives en continuant les travaux d'éradication essentiellement en collaboration avec le CRO (Contrat Rivière Ourthe)

La prolifération des espèces invasives constitue une menace directe pour la biodiversité locale, en entrant en concurrence avec les espèces indigènes et en altérant les équilibres naturels.

Afin d'enrayer ce phénomène, la Commune agit en partenariat avec le Contrat Rivière Ourthe pour coordonner des interventions ciblées et rapides : arrachage manuel, fauchage, ou encore brûlage contrôlé, selon la nature des sites concernés. Ces opérations sont accompagnées de suivis réguliers afin de prévenir toute recolonisation.

Cette action contribue à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes et à restaurer progressivement les écosystèmes locaux, tout en renforçant la vigilance collective face à ces menaces environnementales.

Action 3 : Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle

La sensibilisation demeure un levier essentiel pour impliquer les citoyens dans la protection de l'environnement et la gestion durable du territoire.

Chaque année, la Commune mettra en œuvre au moins une action de prévention ou de sensibilisation, qu'il s'agisse de campagnes d'information, d'animations dans les écoles, ou encore de participations à des initiatives telles que la Semaine de l'Arbre ou les actions portées par le Contrat Rivière.

Ces démarches visent à encourager un changement durable des comportements, à renforcer l'appropriation citoyenne des enjeux environnementaux et à créer une culture locale de la durabilité.

Action 4 : Aménager la carrière du Sentier Maroye en zone écologique

Ancien site d'extraction, la carrière du Sentier Maroye présente un potentiel écologique et paysager important. Afin de valoriser cet espace désaffecté, la Commune prévoit son aménagement en zone de préservation et de développement de la biodiversité.

Ce projet s'articulera avec la carrière voisine de la Baligaine pour créer un maillage écologique cohérent et renforcer la continuité des habitats naturels.

L'action contribuera à la restauration des milieux naturels, à la valorisation patrimoniale du site et à la mise en avant d'un espace à vocation pédagogique et écologique.

Action 5 : Intégrer la plantation de haies indigènes dans les prescriptions urbanistiques

Les haies composées d'essences locales constituent des éléments structurants du paysage rural et jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité.

La Commune souhaite rendre obligatoire, la plantation de haies indigènes dans le cadre de l'octroi des permis d'urbanisme, en particulier pour les nouvelles constructions et aménagements.

Cette mesure vise à renforcer les continuités écologiques, à améliorer l'intégration paysagère des projets et à préserver le caractère rural et naturel du territoire communal.

1.3 Objectif opérationnel 3 : Gérer les eaux de surface de façon durable

Action 1 : Limiter l'imperméabilisation des sols et intégrer les risques d'inondation dans la délivrance des permis

L'imperméabilisation progressive des sols accentue les phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation.

Afin d'y remédier, la Commune veille à promouvoir l'usage de matériaux perméables et la végétalisation des espaces, tant dans ses propres aménagements que dans les projets soumis à permis d'urbanisme.

Parallèlement, elle applique de manière stricte les circulaires régionales relatives aux zones à risque d'inondation et intègre systématiquement ces paramètres dans l'analyse des projets d'urbanisation.

Cette approche combinée s'inscrit dans une gestion intégrée et préventive de l'eau, visant à réduire les risques d'inondation, à favoriser l'infiltration naturelle, et à assurer une urbanisation cohérente et durable du territoire communal.

Action 2 : Encourager et encadrer la récupération des eaux de pluie

L'eau de pluie représente une ressource naturelle précieuse, permettant de limiter la consommation d'eau potable et de réduire la pression sur les réseaux publics.

La Commune soutient activement son utilisation à travers deux leviers complémentaires :

- D'une part, la mise en place d'une prime communale destinée à encourager l'installation de citernes de récupération d'au moins 20 000 m³ chez les particuliers et les entreprises ;
- D'autre part, l'intégration d'une obligation de dispositif de récupération d'eau de pluie dans les prescriptions des permis d'urbanisme lorsque cela est techniquement possible.

Cette action vise à promouvoir une utilisation rationnelle et durable de la ressource en eau, à réduire les rejets dans les égouts et à sensibiliser la population à une gestion environnementale responsable.

Action 3 : Poursuivre les démarches pour la création de stations d'épuration

Bien que la Commune dispose d'un réseau d'égouttage largement équipé (97 % du territoire), plusieurs projets de stations d'épuration (STEP) demeurent en attente de concrétisation.

La Commune entend relancer activement les discussions avec l'AIDE et la SPGE afin de finaliser ces infrastructures essentielles.

La mise en service de ces stations permettra une amélioration sensible de la qualité des eaux de surface, un respect accru des normes environnementales et une meilleure valorisation des investissements déjà réalisés dans le réseau d'assainissement.

Action 4 : Réaliser au moins une action par an définie par notre Contrat Rivière Ourthe (CRO)

Le Contrat Rivière Ourthe dresse régulièrement un inventaire des cours d'eau et identifie les actions prioritaires à mener sur le territoire communal.

Chaque année, la Commune s'engage à concrétiser au moins une de ces actions, en concertation avec les acteurs locaux, qu'il s'agisse d'aménagements, de nettoyages ou d'initiatives de sensibilisation.

Cette participation continue contribue à améliorer la qualité des eaux de surface, à préserver les écosystèmes aquatiques et à renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Action 5 : Améliorer les sanctions en cas de dépôts sauvages

Les dépôts sauvages d'ordures portent atteinte à l'environnement, au paysage et à la santé publique.

La Commune renforce la surveillance dans les zones sensibles grâce à l'installation de caméras mobiles temporaires et à une collaboration accrue avec la police locale. Parallèlement, une politique de sanctions plus dissuasives est mise en œuvre.

Cette approche vise à réduire significativement les dépôts clandestins, à responsabiliser les citoyens et à assurer durablement la propreté publique.

Action 6 : Inciter à la création de mares tampon

Face à l'augmentation des épisodes de ruissellement et d'inondations, les mares tampons représentent une solution naturelle et efficace pour la gestion des eaux pluviales.

La Commune encourage et accompagne les initiatives de création de ces zones d'infiltration, qui permettent à la fois de réguler les flux hydriques et d'offrir un habitat favorable à la faune et à la flore aquatiques.

Cette action contribue à réduire les risques d'inondation, à favoriser la recharge des nappes phréatiques et à renforcer la biodiversité locale.

1.4 Objectif opérationnel 4 : Sensibiliser les citoyens à l'environnement

Action 1 : Participer aux actions de sensibilisation et de nettoyage citoyen

Les déchets sauvages dégradent la qualité du cadre de vie, l'environnement et l'image de la commune. Afin de lutter contre ce phénomène, la Commune encourage et coordonne la participation des citoyens, des écoles et des associations à des actions locales de nettoyage et de sensibilisation.

Ces initiatives, menées de manière régulière ou ponctuelle, visent à renforcer la responsabilité collective, à réduire la présence de déchets dans la nature et à promouvoir des comportements respectueux de l'environnement.

L'action contribue ainsi à la mobilisation citoyenne, à l'entretien durable du territoire communal et à la diffusion d'une culture environnementale partagée.

Action 2 : Créer un espace nature pour détente et pédagogie

Les espaces verts pédagogiques constituent des outils précieux pour la sensibilisation à l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

La Commune projette d'aménager un espace nature associant zones de détente et parcours éducatif, avec plantations d'essences locales, panneaux explicatifs et dispositifs favorisant la découverte de la biodiversité.

Ce lieu deviendra un espace de rencontre et d'apprentissage, contribuant à la sensibilisation des élèves et des citoyens, à la valorisation du patrimoine naturel et au renforcement de la trame verte communale.

2 Economie – Emploi – Agriculture

Objectif stratégique : Être une commune qui favorise la création d'emplois et le développement économique

21 Objectif opérationnel 1 : Dynamiser la recherche d'emploi et les formations

✿ Action 1 : Soutenir les formations vers les métiers en pénurie

De nombreux secteurs tels que la construction, les soins de santé ou le numérique rencontrent des difficultés croissantes de recrutement.

Afin d'y répondre, la Commune renforce sa collaboration avec le Forem, l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), les centres de formation, les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE) et les écoles de promotion sociale pour orienter les demandeurs d'emploi vers les métiers porteurs et soutenir les parcours qualifiants.

Cette démarche vise à accroître l'employabilité locale, à adapter les compétences aux besoins réels du marché du travail et à favoriser une insertion professionnelle durable.

✿ Action 2 : Former les commerçants et indépendants à la visibilité en ligne

Le développement du commerce en ligne constitue désormais un enjeu incontournable pour la pérennité et la compétitivité des entreprises locales.

La Commune prévoit l'organisation d'ateliers pratiques et de modules de formation animés par des experts du numérique, en partenariat avec le GREOVA. Ces sessions permettront aux commerçants et indépendants d'améliorer leur visibilité sur le web et de diversifier leurs canaux de vente.

Cette action contribuera à renforcer la vitalité économique locale, à stimuler l'innovation et à soutenir la transition numérique du tissu entrepreneurial.

22 Objectif opérationnel 2 : Renforcer les liens avec les acteurs économiques

✿ Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les commerçants, artisans et agriculteurs

Les acteurs économiques locaux expriment un besoin croissant de concertation, d'échanges et de synergies.

La Commune mettra en place des rencontres et des événements thématiques ; tels que des réunions d'information ou des manifestations conviviales (par exemple un village de Noël), afin de favoriser le dialogue, le réseautage et la coopération entre les différents secteurs d'activité.

Cette dynamique contribuera à renforcer la cohésion du tissu économique, à encourager les initiatives collectives et à soutenir le développement local.

✿ Action 2 : Promouvoir le répertoire des acteurs économiques

La visibilité des entreprises, artisans et commerçants locaux est un levier essentiel du développement économique et du soutien au commerce de proximité.

Un répertoire des acteurs économiques, élaboré par le GREOVA et le MCH, existe déjà et constitue une ressource fiable et actualisée. Plutôt que de créer un outil parallèle, la Commune assurera la promotion

active de cet annuaire via ses canaux de communication (site internet, bulletin communal, réseaux sociaux).

Cette approche garantit une information accessible à jour, renforce la visibilité des acteurs économiques du territoire et encourage les citoyens à consommer local.

Action 3 : Relancer la fête des commerçants de la rue Sauvenière

La Commune souhaite raviver la dynamique commerciale et conviviale de la rue Sauvenière en relançant la fête des commerçants.

En collaboration étroite avec les commerçants, artisans et petites entreprises locales, la Commune prendra contact avec les différents acteurs afin de coordonner l'organisation d'une manifestation populaire.

Cette action vise à :

- Soutenir la vitalité économique locale et le commerce de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance et de convivialité au sein du village ;
- Attirer un public plus large et dynamiser le centre d'Ouffet autour d'un événement fédérateur.

3. Travaux – Bâtiments et équipements

Objectif stratégique : Être une commune qui optimise les bâtiments et équipements communaux

3.1 Objectif opérationnel 1 : Améliorer les infrastructures publiques et le service travaux

✿ Action 1 : Acquérir un engin polyvalent pour le service travaux

Le service travaux doit intervenir sur des chantiers variés.

Afin de gagner en autonomie et en efficacité, la Commune envisage l'acquisition d'un engin multifonction capable de répondre à divers besoins : désherbage des chemins et sentiers, taille des haies, salage hivernal, etc.

Cette acquisition permettra de réduire les coûts liés à la location d'équipements, d'accroître la rapidité d'intervention et de renforcer la capacité d'action du service.

✿ Action 2 : Assurer l'entretien et le remplacement du matériel

La Commune mettra en place un plan pluriannuel d'entretien et de renouvellement afin de planifier les remplacements et d'assurer une gestion rigoureuse du matériel.

Cette démarche garantira une meilleure disponibilité des équipements, une réduction des coûts imprévus et une sécurité accrue pour les agents communaux.

✿ Action 3 : Finaliser la rénovation du presbytère d'Ouffet

Bâtiment patrimonial emblématique, le presbytère d'Ouffet nécessite une rénovation approfondie afin de répondre aux standards actuels tout en respectant son caractère historique.

La Commune poursuit la réhabilitation progressive du bâtiment, dans une optique de valorisation du patrimoine et d'adaptation à des usages collectifs futurs.

Cette action contribue à préserver le patrimoine communal, à offrir de nouvelles potentialités d'affectation et à renforcer l'identité du centre du village.

✿ Action 4 : Finaliser le projet de logements tremplins

Les jeunes ménages rencontrent des difficultés d'accès au logement en raison de la hausse des loyers et de la pression immobilière.

Le projet de logements tremplins, actuellement en voie d'achèvement, permettra de proposer des logements abordables destinés aux jeunes couples. La prochaine étape consistera à établir une convention de gestion et de sélection des locataires, garantissant transparence et équité.

Cette action facilitera l'installation des jeunes sur le territoire, soutiendra leur autonomie résidentielle et contribuera à maintenir les jeunes générations à Ouffet.

3.2 Objectif opérationnel 2 : Améliorer l'infrastructure de l'école communale

Action 1 : Construire un réfectoire et aménager les espaces scolaires

La Commune prévoit la construction d'un réfectoire et le réaménagement d'espaces scolaires adaptés aux besoins pédagogiques et aux normes de confort actuelles.

Cette action vise à améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants, tout en renforçant la qualité du cadre éducatif.

Action 2 : Remplacer le matériel sportif et assurer la continuité des activités physiques

Le sport à l'école constitue une priorité pour la Commune, tant pour le bien-être que pour l'éducation des enfants.

Un programme progressif de renouvellement du matériel sera mis en œuvre afin de doter l'école communale d'équipements modernes, sûrs et polyvalents.

En complément, la Commune encouragera l'utilisation du hall sportif de Clavier durant la période hivernale afin d'assurer la continuité des activités physiques dans des conditions optimales.

3.3 Objectif opérationnel 3 : Mettre en conformité les cimetières communaux selon les normes légales et environnementales

Action 1 : Aménager la « parcelle des étoiles » au cimetière d'Ouffet

La législation impose à chaque commune de prévoir un espace spécifique destiné à l'accueil des fœtus nés sans vie et des enfants.

La Commune procédera à l'aménagement ou à la rénovation de la parcelle dédiée, afin de respecter les prescriptions légales et d'offrir un lieu de recueillement digne et apaisant.

Cette action permet de concilier respect des obligations réglementaires et attention particulière portée à l'accompagnement des familles endeuillées.

Action 2 : Rénover les premiers columbariums d'Ouffet

Les premiers columbariums installés sur le territoire communal présentent aujourd'hui des signes de dégradation.

La Commune entreprendra leur rénovation et leur mise en valeur, notamment par la pose d'un socle et d'une pierre de finition assurant la solidité et l'esthétique du site.

Cette action s'inscrit dans une démarche de préservation patrimoniale et de respect des défunts et de leurs familles.

Action 3 : Réaliser de nouvelles cavurnes dans les cimetières

La demande croissante en cavurnes nécessite une offre funéraire adaptée aux besoins actuels.

La Commune projette la construction d'une vingtaine de nouvelles cavurnes au cimetière d'Ouffet, en tenant compte des critères d'intégration paysagère et de durabilité.

Cette action répond à une demande concrète de la population tout en améliorant la qualité et la diversité des aménagements funéraires communaux.

4. Travaux : Voirie – Sécurité – Mobilité

Objectif stratégique : Être une commune qui développe l'infrastructure communale afin de favoriser la mobilité douce et la sécurité routière

4.1 Objectif opérationnel 1 : Développer les infrastructures pour les modes doux

✿ *Action 1 : Assurer le suivi de la demande d'aménagement d'une mobilité douce entre Ouffet et Warzée en collaboration avec le SPW*

La N66 reliant Ouffet à Warzée est de plus en plus empruntée par les cyclistes, notamment pour les trajets domicile-travail et scolaires. Toutefois, l'augmentation du trafic automobile y rend la circulation dangereuse et peu attrayante.

La Commune a sollicité le SPW – Direction des Routes de Liège afin d'étudier et de financer un projet d'aménagement sécurisé de mobilité douce sur ce tronçon. Elle assurera un suivi régulier auprès des instances régionales pour garantir l'avancement du dossier.

Cette action vise à offrir aux cyclistes et piétons des conditions de circulation sûres, à encourager l'usage du vélo et à réduire la dépendance à la voiture individuelle.

✿ *Action 2 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Warzée et Ellemelle*

Le développement d'un réseau cyclo-piéton structurant entre les trois villages de la commune constitue une priorité en matière de mobilité active.

Grâce au soutien du SPW Mobilité et Agriculture, la création d'une piste cyclable en site propre reliant Warzée à Ellemelle est en cours. La première phase (Tige de Hody → Au Chêne) est achevée ; la seconde (rue au Chêne → rue de Warzée) est en voie de réalisation.

Ce projet permettra la continuité des itinéraires doux entre villages, l'amélioration de la sécurité routière et la promotion des déplacements actifs.

✿ *Action 3 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Ellemelle et Ouffet*

Pour compléter le réseau de mobilité douce en développement, une liaison cyclable sécurisée entre Ellemelle et Ouffet est envisagée.

Le tracé, passant par Lizin, sera conçu selon les mêmes principes que la piste Warzée–Ellemelle. Sa mise en œuvre dépendra de l'obtention de subsides régionaux et pourrait être réalisée en plusieurs phases.

L'action vise à renforcer le maillage cyclo-piéton inter-villages, à sécuriser les déplacements quotidiens et à encourager la mobilité durable.

✿ *Action 4 : Aménager le sentier reliant le Tige de Fairon à la rue des Mésanges*

Certains sentiers communaux disposent d'un fort potentiel pour renforcer la mobilité douce locale.

Le sentier reliant le Tige de Fairon à la rue des Mésanges a déjà bénéficié d'un premier aménagement. La Commune entend désormais en finaliser l'aménagement, notamment par l'asphaltage et la sécurisation du tracé.

Cette action contribue à la continuité des itinéraires doux, au confort des usagers et à la valorisation du réseau communal de sentiers.

4.2 Objectif opérationnel 2 : Améliorer la sécurité routière

✿ *Action 1 : Renforcer la sécurité aux abords des écoles en partenariat avec le GAL, la police et les services compétents*

Les abords scolaires sont des zones particulièrement sensibles en matière de sécurité routière. À Warzée, plusieurs projets participatifs ont déjà été menés avec le GAL – Pays des Condruses, impliquant les élèves dans la réflexion sur leurs déplacements et la sécurité.

La Commune poursuivra cette dynamique participative, en intégrant les propositions issues des élèves et en collaborant étroitement avec la police locale et l'Inspectrice sécurité routière du SPW.

Cet action a pour objectif de renforcer la sécurité des trajets scolaires, sensibiliser les jeunes à la mobilité responsable et apaiser la circulation aux abords des établissements.

✿ *Action 2 : Poursuivre l'analyse de la sécurité rue par rue*

Certaines voiries présentent des problématiques spécifiques liées à la vitesse, à la visibilité ou au stationnement.

La Commune prévoit de réaliser des audits réguliers de sécurité routière afin d'identifier les points critiques et de proposer des ajustements (signalisation, marquage, réaménagements).

Cette approche ciblée permettra une meilleure priorisation des interventions et une amélioration progressive de la sécurité sur l'ensemble du réseau.

✿ *Action 3 : Aménager les abords des arrêts de bus*

Les arrêts de bus ne disposent pas toujours d'infrastructures adaptées pour garantir la sécurité et le confort des usagers.

La Commune entreprendra des travaux de sécurisation des zones de montée et de descente, tout en améliorant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces aménagements visent à accroître la sécurité des enfants, des personnes âgées et de l'ensemble des usagers des transports en commun.

✿ *Action 4 : Rénover certaines voiries*

L'état de dégradation de certaines infrastructures rend les déplacements difficiles, voire dangereux.

Un programme progressif de rénovation des voiries et trottoirs sera mis en œuvre, ciblant en priorité les tronçons les plus fréquentés.

Cette action vise à améliorer la sécurité, le confort et la durabilité des infrastructures communales.

✿ *Action 5 : Réaliser et améliorer des trottoirs dans différentes rues de la commune*

Les trottoirs jouent un rôle essentiel pour la sécurité des piétons, en particulier dans les trajets scolaires et les déplacements de proximité.

Dans plusieurs rues, leur absence ou leur état de dégradation limite l'accessibilité et le confort des usagers. La Commune portera donc une attention particulière à l'aménagement et à la rénovation des trottoirs, en veillant à améliorer la sécurité, la continuité et la lisibilité des cheminements piétons.

Action 6 : Créer une zone 30 entre les trois écoles

La concentration d'établissements scolaires justifie une régulation de la vitesse dans les zones concernées.

La Commune instaurera une zone 30 commune aux quatre implantations scolaires du village d'Ouffet, accompagnée d'aménagements de type *effets de porte* aux entrées de zone, incitant les automobilistes à ralentir.

Cette mesure vise à réduire la vitesse automobile, à renforcer la sécurité des enfants et à apaiser la circulation aux abords scolaires.

Action 7 : Renforcer la surveillance et le contrôle de la vitesse sur le territoire communal

Afin d'améliorer la sécurité routière et de réduire les comportements dangereux, la Commune mettra en place un dispositif de surveillance accrue comprenant l'installation de caméras de contrôle et la mise en œuvre d'actions de régulation de la vitesse.

En collaboration avec la Zone de Police et les autorités compétentes, une réflexion sera menée sur l'instauration de sanctions administratives communales (SAC) liées à la vitesse, dans les zones particulièrement sensibles, notamment aux abords des écoles, des voiries résidentielles et des entrées de village.

Ces installations auront pour objectifs de :

- Dissuader les excès de vitesse et les comportements à risque ;
- Prévenir les dégradations et nuisances dans l'espace public ;
- Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants ;
- Renforcer la capacité d'intervention des services de police grâce à une meilleure couverture du territoire.

4.3 Objectif opérationnel 3 : Mettre en œuvre l'entretien des voiries existantes

Action 1 – Programmer et réaliser les projets prévus selon les priorités communales et les subsides

Dans le contexte de la réforme des mécanismes de financement via le Fonds extraordinaire régional d'investissement (FERI), une attention particulière sera portée à la réhabilitation et à l'entretien des voiries, considérés comme des axes essentiels de la politique communale.

Toutefois, les modalités précises du nouveau cadre de subsides demeurent à ce jour partiellement définies. La Commune adaptera donc sa programmation en fonction des orientations régionales à venir, afin de garantir une utilisation optimale des moyens disponibles et la pérennité du réseau routier communal.

5. Urbanisme et aménagement du territoire

Objectif stratégique : Être une commune qui renforce son attractivité, garantit un développement harmonieux, durable et respectueux de l'identité rurale, tout en répondant aux besoins futurs de la population en matière d'infrastructure et d'aménagement du territoire

5.1 Objectif opérationnel 1 : Mettre en place des outils permettant une gestion cohérente et concertée du territoire

✿ *Action 1 : Réaliser et mettre en œuvre un Schéma de Développement Communal (SDC)*

Le Schéma de Développement Territorial (SDT) régional définit un cadre d'aménagement à l'échelle supra-communale, qui ne prend pas toujours en compte les spécificités et les enjeux locaux.

Afin de maîtriser son propre développement, la Commune d'Ouffet souhaite se doter d'un Schéma de Développement Communal (SDC). Cet outil stratégique définira une vision globale du territoire, en cohérence avec les orientations régionales mais adaptée aux réalités locales et élaborée en concertation avec la population.

Cette démarche permettra d'assurer une planification à long terme, une gestion équilibrée du territoire et une prise en compte des besoins spécifiques de la population ouffetoise.

✿ *Action 2 : Mettre en place une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)*

Les décisions en matière d'aménagement du territoire et de mobilité doivent s'appuyer sur une réflexion collective et partagée, intégrant les réalités de terrain, les attentes citoyennes et les objectifs communaux.

La Commune prévoit la création d'une CCATM, composée de représentants issus de différents horizons (citoyens, associations, acteurs économiques et institutionnels) chargée d'émettre des avis consultatifs sur les projets et orientations d'aménagement.

Cette instance contribuera à renforcer la qualité et la légitimité des décisions, à garantir une planification cohérente et à encourager la participation citoyenne dans la gestion du territoire.

5.2 Objectif opérationnel 2 : Développer des projets structurants pour répondre aux besoins futurs

✿ *Action 1 : Planifier l'urbanisation du site du Doyard*

Situé au cœur du village d'Ouffet, le site du Doyard (2,28 ha) représente un potentiel stratégique pour le développement futur de la commune.

Une réflexion concertée sera conduite afin d'imaginer un projet urbain répondant aux besoins de la population : logements intergénérationnels, maison de repos, espaces verts ou équipements collectifs. Cette planification intégrera les aspects démographiques, environnementaux et paysagers, afin de garantir un développement durable et respectueux de l'identité rurale.

L'action vise la création d'un quartier harmonieux, favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et contribuant à renforcer l'attractivité du centre d'Ouffet.

Action 2 : Planifier l'extension du parc artisanal

Le parc artisanal d'Ouffet connaît un développement soutenu et ne dispose plus de réserves foncières suffisantes pour accueillir de nouvelles entreprises. Cette situation freine l'implantation d'activités économiques locales et la création d'emplois.

La Commune engagera un projet d'extension du parc artisanal, impliquant une modification du plan de secteur et une coordination étroite avec les autorités régionales compétentes. Le projet sera élaboré en partenariat avec les acteurs économiques, institutionnels et le GREOVA.

Cette extension permettra d'accueillir de nouvelles entreprises, de soutenir l'emploi local et de dynamiser l'économie communale dans une perspective durable et planifiée.

6. Logement

Objectif stratégique : Être une commune qui garantit un logement de qualité, accessible et adapté aux besoins des habitants

6.1 Objectif opérationnel 1 : Améliorer la qualité et la performance du parc de logements l'accès au logement

Action 1 : Encourager la réhabilitation de logements inoccupés

Certains logements ou bâtiments demeurent vacants, alors qu'ils pourraient répondre à une demande croissante de logements accessibles et de qualité.

Depuis plusieurs années, la Commune a instauré une taxe sur les immeubles inoccupés, constituant un levier incitatif pour encourager les propriétaires à réhabiliter ou remettre leurs biens sur le marché locatif.

La Commune souhaite poursuivre et renforcer cette politique, en maintenant et en adaptant cet outil afin de lutter efficacement contre la vacance immobilière.

Cette action permettra une réduction progressive du nombre de biens inoccupés, une meilleure utilisation du bâti existant, la revitalisation des quartiers et la mise à disposition de logements de qualité pour la population.

Action 2 : Mettre en place un accompagnement du « candidat rénovateur » en partenariat avec l'écopasseur

La récente réforme des primes régionales à la rénovation a complexifié les démarches administratives, décourageant parfois les propriétaires souhaitant améliorer leurs logements. Pourtant, la rénovation énergétique et structurelle du bâti reste un enjeu essentiel pour le confort des habitants, la réduction des consommations énergétiques et la préservation de l'environnement.

Afin de soutenir les citoyens dans leurs projets, la Commune mettra en place un dispositif d'accompagnement personnalisé des propriétaires, en collaboration avec l'écopasseur communal et la plateforme Renov'Énergie – Hesbaye-Meuse-Condruz, portée par le GAL et la Conférence des élus.

Ce partenariat permettra de proposer un accompagnement technique, administratif et financier complet, depuis la réflexion du projet jusqu'à la réalisation des travaux.

Cette action vise à :

- Relancer les projets de rénovation sur le territoire communal ;
- Améliorer la performance énergétique et le confort des logements ;
- Valoriser le patrimoine bâti existant ;
- Réduire durablement l'empreinte écologique du parc immobilier.

7. Patrimoine, Culture, Tourisme

Objectif stratégique : Être une commune qui valorise son identité à travers son patrimoine, sa culture et un tourisme durable

7.1 Objectif opérationnel 1 : Entretenir et mettre en valeur le petit patrimoine et la mémoire locale

Action 1 : Restaurer les chapelles communales et la grotte

Les chapelles et la grotte située à Béemont constituent un élément essentiel du patrimoine religieux et historique d'Ouffet. Témoins du passé, elles participent à l'identité rurale du territoire mais nécessitent un entretien régulier.

La Commune entreprendra des travaux de restauration afin de préserver ces édifices et de valoriser leur présence dans le paysage.

Cette action contribuera à la sauvegarde du patrimoine religieux local, à son intégration dans la vie communautaire et au maintien du caractère rural du territoire.

Action 2 : Rénover les châssis extérieurs de la Tour de Justice

Bâtiment emblématique et classé au patrimoine wallon, la Tour de Justice requiert une attention particulière pour assurer sa conservation.

La Commune procédera à la réfection des châssis extérieurs, en collaboration avec les services compétents du patrimoine classé.

Ces travaux garantiront la préservation durable du bâtiment, tout en renforçant la mise en valeur de son image symbolique dans le paysage ouffetois.

Action 3 : Mettre en valeur la mémoire du patrimoine local grâce aux passeurs de mémoire et aux outils numériques

La transmission du patrimoine immatériel et des récits locaux constitue un pilier de l'identité collective.

La Commune soutiendra les passeurs de mémoire et favorisera l'usage des nouvelles technologies pour collecter, archiver et diffuser les témoignages, récits et savoir-faire locaux.

Cette action encouragera une appropriation citoyenne du patrimoine immatériel et offrira une visibilité accrue aux richesses culturelles et historiques du territoire.

7.2 Objectif opérationnel 2 : Créer un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice.

Action 1 : Actualiser la fiche projet n°5 du PCDR

Le site de la Tour de Justice a été identifié dans le Plan Communal de Développement Rural (PCDR) comme un lieu emblématique à fort potentiel culturel et touristique.

Dans le cadre du nouveau PCDR, la Commune envisage de désigner un auteur de projet afin de concevoir un aménagement adapté à ce bâtiment historique et à son environnement.

L'objectif est de faire de la Tour de Justice un véritable pôle culturel et touristique, favorisant les rencontres, la découverte et le rayonnement d'Ouffet.

7.3 Objectif opérationnel 3: Promouvoir la culture et renforcer le rôle éducatif de la bibliothèque communale

Action 1 : Valoriser les initiatives associatives par une communication renforcée

Les associations locales jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle et sociale, mais leurs initiatives manquent parfois de visibilité.

La Commune intensifiera la promotion des activités associatives via le site internet, les réseaux sociaux et le bulletin communal, afin d'en accroître la portée.

Cette action vise à stimuler la participation citoyenne, à valoriser l'engagement associatif et à renforcer le lien communautaire.

Action 2 : Organiser des événements culturels accessibles à tous

La culture est un vecteur de cohésion sociale et d'attractivité territoriale.

La Commune encouragera l'organisation de manifestations culturelles variées : spectacles, expositions, animations intergénérationnelles, rencontres littéraires ou festives, mettant à l'honneur les talents locaux et issus d'autres horizons.

Cette action favorisera l'accès à la culture pour tous, le rayonnement du territoire et la mise en valeur du dynamisme local.

Action 3 : Pérenniser et développer « Lire en Condroz » comme événement phare de la commune

Véritable vitrine culturelle d'Ouffet, « Lire en Condroz » attire auteurs, éditeurs, associations et grand public.

La Commune poursuivra son soutien actif à l'événement, en consolidant son organisation, en diversifiant les activités proposées (ateliers jeunesse, lectures, conférences) et en valorisant les talents locaux.

L'objectif est de positionner le Salon du Livre comme événement littéraire de référence en région, tout en renforçant l'identité culturelle et la visibilité du territoire.

Action 4 : Poursuivre la participation au festival "Noël au Théâtre"

La Commune poursuivra sa participation au festival "Noël au Théâtre" en région hutoise, en partenariat avec les organisateurs et les structures culturelles locales.

Cette initiative permet d'offrir un accès à la culture pour le jeune public et de favoriser la découverte du théâtre dès le plus jeune âge.

Action 5 : Poursuivre l'organisation du concert de Noël à l'église d'Ouffet

La Commune entend maintenir et soutenir l'organisation du concert de Noël dans l'église d'Ouffet, en partenariat avec les acteurs culturels de la région.

Cet événement, devenu un rendez-vous culturel et convivial incontournable, contribue à valoriser le patrimoine musical et architectural de la commune, à rassembler les habitants dans un moment festif et à renforcer la dynamique culturelle de fin d'année.

Action 6 : Promouvoir la pratique de la lecture au sein de la bibliothèque communale

La bibliothèque communale est un lieu de savoir, de découverte et d'échanges.

La Commune veillera à pérenniser et à développer des activités pédagogiques et ludiques telles que la lecture numérique, les ateliers jeunesse, les contes ou les clubs de lecture.

Cette action favorisera le développement du goût de la lecture, la diversification des publics et le renforcement de l'offre éducative sur le territoire.

Action 7 : Sensibiliser la population aux usages du numérique

Le numérique offre de nouvelles opportunités mais soulève également des enjeux de sécurité, de santé et d'éthique (addictions, cyberharcèlement, atteintes à la vie privée...).

La Commune organisera, en partenariat avec l'Espace Public Numérique (EPN), des ateliers de sensibilisation à destination principalement des jeunes.

Cette action encouragera des usages numériques responsables, une meilleure protection des citoyens et une réduction des risques liés au numérique.

Action 8 : Obtenir la reconnaissance officielle de la bibliothèque communale par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La reconnaissance officielle de la bibliothèque par la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue un objectif majeur, garantissant l'accès à des subsides structurels et à une reconnaissance institutionnelle.

La Commune finalisera le dossier de reconnaissance et poursuivra l'organisation d'événements-phares, tels que le Salon du Livre, afin de consolider son rôle culturel et éducatif.

Cette reconnaissance assurera la pérennité financière, le développement de la bibliothèque et le rayonnement culturel d'Ouffet.

Action 9 : Créer des événements touristiques identitaires en collaboration renforcée avec le GREOVA

Les événements touristiques constituent un levier puissant pour valoriser le patrimoine, les traditions et le terroir local.

La Commune développera, en partenariat étroit avec le GREOVA, des manifestations à forte identité locale autour du patrimoine, de la nature et de la gastronomie. Cette collaboration permettra de mutualiser les moyens, d'élargir la communication et d'accroître la visibilité régionale des initiatives.

Cette action contribuera au rayonnement de la commune, à l'attractivité touristique du territoire et aux retombées positives pour l'économie locale, dans une logique de tourisme durable et respectueux de l'environnement.

8. Sport - Jeunesse - Enseignement

Objectif stratégique : Être une commune qui vise à développer des infrastructures et des initiatives pour le sport, la jeunesse, l'enfance et l'enseignement

8.1 Objectif opérationnel 1 : Promouvoir la pratique du sport

Action 1 : Pérenniser le soutien logistique et financier aux associations sportives

Les associations sportives locales jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et la vitalité communale, tout en offrant aux habitants un large éventail d'activités.

La Commune maintiendra son soutien financier et logistique (subsidés, mise à disposition d'infrastructures et de matériel) afin de garantir la continuité et la qualité des activités proposées.

Cette action vise à assurer la pérennité des clubs, la diversité de l'offre sportive et l'accessibilité de la pratique pour l'ensemble des citoyens, quel que soit leur âge ou leur niveau.

Action 2 : Encadrer les événements sportifs organisés sur la commune

Chaque année, de nombreux événements sportifs rassemblent habitants et visiteurs, nécessitant un encadrement logistique et sécuritaire adapté.

La Commune veillera à accompagner les organisateurs dans la préparation et la gestion des manifestations, en garantissant la sécurité des participants et le respect du cadre de vie des riverains et des agriculteurs.

Cette action permettra le maintien d'événements de qualité, leur ancrage local et une cohabitation harmonieuse entre pratiques sportives et environnement communal.

Action 3 : Moderniser les infrastructures du RFC Ouffet-Warzée

Les infrastructures actuelles du RFC Ouffet-Warzée sont vétustes et ne répondent plus aux exigences de confort et de sécurité des sportifs et du public.

En collaboration avec le club et les instances subsidiaires (notamment Infraspport), la Commune procèdera à une évaluation des besoins, à la désignation d'un auteur de projet et à l'introduction des demandes de permis et de subsidés.

Cette modernisation garantira la mise aux normes des installations, une amélioration de l'accueil et le renforcement de la dynamique sportive locale.

Action 4 : Optimiser les partenariats pour l'accès à d'autres infrastructures sportives

La Commune ne dispose pas de toutes les infrastructures nécessaires (hall sportif, piscine) et collabore déjà avec Clavier et l'Intercommunale Piscine de Bernard Fagnes.

Elle veillera à consolider ces partenariats, à optimiser les conventions existantes et à renforcer la coordination entre communes pour garantir une offre complète à la population.

Cette action facilitera l'accès à des équipements complémentaires, diversifiera les pratiques sportives et encouragera la coopération intercommunale.

8.2 Objectif opérationnel 2 : Être à l'écoute des jeunes de la Commune

Action 1 : Fournir un nouveau local pour la Maison des Jeunes de Warzée

La Maison des Jeunes constitue un espace de rencontre et d'expression privilégié pour les adolescents. Cependant, ses infrastructures actuelles sont inadéquates.

La Commune prévoit la création d'un bâtiment, avec un financement sur fonds propres, pour répondre aux besoins des jeunes et des animateurs.

Cette action permettra d'améliorer l'accueil, de diversifier les activités et de stimuler la participation des jeunes à la vie locale.

Leur implication sera essentielle dans l'élaboration de ce projet.

Action 2 : Adapter le local du Patro pour accueillir des camps dans le cadre du projet Atout Camps

Le local du Patro d'Ouffet est actuellement conforme pour les activités hebdomadaires, mais ne répond pas encore aux normes requises pour l'accueil de camps résidentiels.

Le Patro introduira une demande de subside « Atout Camps » pour financer les aménagements nécessaires (travaux de mise en conformité, sécurité, équipements).

L'objectif est d'obtenir l'agrément officiel, de permettre l'accueil de camps sur le territoire communal et de valoriser le local existant comme infrastructure jeunesse de référence.

Action 3 – Développer des activités spécifiques pour les jeunes de 12 à 16 ans

Les jeunes de 12 à 16 ans se situent souvent entre deux offres d'activités : les mouvements de jeunesse et la Maison des Jeunes.

La Commune souhaite combler ce vide en proposant des activités dédiées : voyages à Grimentz, sorties culturelles et sportives, événements ponctuels.

Cette action favorisera le renforcement du lien social, l'intégration des adolescents dans la vie communale et l'offre d'activités adaptées à un public souvent oublié.

8.3 Objectif opérationnel 3 : Développer les infrastructures liées à l'enfance

Action 1 : Créer une crèche dans l'ancien bâtiment Belfius

La demande en accueil de la petite enfance ne cesse de croître. En 2024, la Commune a acquis l'ancien bâtiment Belfius, destiné à accueillir une nouvelle crèche.

La prochaine étape consistera à élaborer un cahier des charges pour sélectionner le partenaire gestionnaire, tout en planifiant les travaux d'adaptation nécessaires à la mise aux normes du lieu.

Cette action permettra d'augmenter le nombre de places disponibles, de soutenir les familles, d'améliorer l'attractivité du territoire et d'offrir un service de proximité de qualité.

Action 2 : Remplacer et développer les aires de jeux communales

Les aires de jeux favorisent l'épanouissement des enfants et la convivialité entre familles. Elles doivent cependant être régulièrement modernisées.

Après le remplacement de la plaine de jeux d'Ouffet en 2025, la Commune poursuivra ce programme en prévoyant la rénovation de celle de Warzée d'ici 2030, et en envisageant la création d'une nouvelle aire de jeux à Ellemelle afin de garantir une offre équilibrée dans chaque village.

Cette action assurera la sécurité, l'accessibilité et l'attractivité des aires de jeux, tout en renforçant le cadre de vie familial dans les trois entités.

Action 3 : Poursuivre les initiatives adaptées aux enfants

La Commune poursuivra les initiatives mises en place pour les enfants, telles que la Journée des Kids, Place aux Enfants, ou encore la Chasse aux œufs.

Elle poursuivra également à développer, par le biais de son service Accueil Temps Libre (ATL), la coordination des activités extrascolaires, en veillant à diversifier les offres proposées et à les rendre accessibles à tous les enfants.

Cette action contribuera à renforcer le lien entre les jeunes et la vie communale, à stimuler leur développement social et créatif, et à mettre en valeur le rôle éducatif des structures communales.

81 Objectif opérationnel 3 : Améliorer les services et infrastructures de l'école communale

Action 1 : Instaurer un potage hebdomadaire à l'école

L'alimentation saine et équilibrée fait partie intégrante du bien-être des enfants. La Commune instaurera la distribution d'un potage une fois par semaine à l'école.

Cette initiative permettra de promouvoir une alimentation équilibrée et d'encourager les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge.

Action 2 : Créer un réfectoire et un espace « dodo » à l'école

La Commune prévoit la création d'un réfectoire moderne et l'aménagement d'un espace de repos pour les plus jeunes enfants.

Ces aménagements offriront un cadre adapté, confortable et sécurisé, améliorant la qualité d'accueil et le bien-être des élèves tout au long de la journée.

9. Action sociale – Prévention et Santé

Objectif stratégique : Être une commune qui renforce le bien-être, la solidarité et la santé de tous les citoyens, à travers une action sociale proactive et une politique de prévention accessible

9.1 Objectif opérationnel 1 : Maintenir et développer les partenariats et les actions locales en matière de prévention, de santé et de cohésion sociale

Action 1 : Poursuivre le partenariat sport-santé

Le sport constitue un levier essentiel de prévention et de bien-être.

La Commune poursuivra le développement de partenariats avec les professionnels de santé, notamment dans le cadre du programme « Sport après cancer ».

L'objectif est de promouvoir la remise en mouvement progressive des personnes en convalescence, de renforcer la prévention des maladies chroniques et de favoriser la santé par l'activité physique accessible à tous.

Action 2 : Renforcer la prévention et la sensibilisation à la santé

La Commune poursuivra les partenariats existants avec la Province et l'ONE afin de soutenir les actions de prévention en santé publique.

Dans la continuité de l'installation de défibrillateurs sur le territoire (administration, infrastructures sportives, Salle l'Aurore), une collaboration sera mise en place pour organiser des formations à l'utilisation des défibrillateurs destinées à la population et aux écoles et sensibiliser le public à la réaction en cas d'urgence cardiaque.

Cette action vise à renforcer la culture de prévention, à améliorer la réactivité en cas d'urgence et à impliquer la population dans la santé collective.

Action 3 : Identifier un site adapté pour l'atterrissage de l'hélicoptère médical du CMH de Bra-sur-Lienne

Afin d'améliorer la prise en charge des urgences médicales graves, la Commune mènera, en collaboration avec le Centre Médical Hélicoptéré (CMH) de Bra-sur-Lienne, une étude de faisabilité visant à déterminer un emplacement sécurisé et facilement accessible pour l'atterrissage d'un hélicoptère médical sur le territoire communal.

Cette action permettra de réduire les délais d'intervention, de renforcer la chaîne de secours d'urgence et de garantir une réponse rapide et efficace aux situations critiques.

10. Communication

Objectif stratégique : Être une commune accessible, transparente et à l'écoute de ses citoyens
--

10.1 Objectif opérationnel 1 : Moderniser les outils de communication communale

Action 1 : Moderniser le site internet communal

Le site internet actuel ne répond plus pleinement aux besoins des habitants ni aux standards d'accessibilité, de clarté et d'ergonomie attendus aujourd'hui.

La Commune procédera à une refonte complète du site afin d'améliorer l'accès à l'information, de renforcer la transparence de l'action publique et de faciliter les démarches administratives en ligne.

Le nouveau portail communal offrira une navigation intuitive, un design responsive (adapté aux mobiles et tablettes), une meilleure accessibilité pour tous, ainsi qu'un espace dédié aux actualités, événements, démarches pratiques et consultations citoyennes.

Cette modernisation permettra un accès simplifié à l'information, une amélioration du service aux citoyens, une participation citoyenne renforcée et une image actualisée et dynamique de la Commune.

Action 2 : Installer et moderniser des panneaux d'affichage dans les villages des entités

Tous les habitants n'ont pas un accès régulier aux outils numériques. Il est donc essentiel de garantir une communication équitable et accessible à l'ensemble de la population.

La Commune installera de nouveaux panneaux d'affichage ou modernisera ceux existants dans chaque village afin de diffuser les informations municipales, les annonces d'événements et les messages pratiques.

Ces supports physiques compléteront les outils numériques et permettront une communication de proximité efficace.

L'action contribuera à une meilleure diffusion de l'information, à une égalité d'accès entre tous les habitants et à un renforcement du lien entre l'administration et la population.

PARTIE 2 : VOLET INTERNE

1. Fonctionnement et description des services communaux

1.1 Composition des services

La Commune d'OUFFET est composée de divers services, à savoir :

SERVICES	NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE SERVICE	EQUIVALENCE TEMPS- PLEIN
Direction générale	1	1
Service Etat civil / population	2	2
Service comptabilité et fiscalité	1	1
Service urbanisme et environnement	2	2
Service enseignement / pensions / personnel	1	1
Service extrascolaire	1	0,5
Service marchés publics / communication	1	0,5
Responsable des travaux (administratif + terrain)	1	1
Brigadier	1	1
Ouvriers du service travaux	8	8
Technicien(ne)s de surface	2	1
Un service d'accueil extra-scolaire	4	2,5
Une bibliothèque	2	0,8
TOTAL ETP :		22,3

Au sein d'une petite structure comme la nôtre, les agents doivent se montrer polyvalents afin de permettre d'assurer un service continu.

A côté des objectifs définis au sein du volet externe, outre la proposition d'un organigramme classique, nous avons dressé un tableau des tâches et des compétences.

Par ailleurs, nous avons également défini une série d'objectifs afin d'améliorer le fonctionnement interne de notre administration.

2 Les projets relatifs au personnel communal

Objectif stratégique : Être une administration moderne, efficace et cohérente

21 Objectif opérationnel 1 – Développer des synergies avec d'autres institutions publiques

Action 1 : Développer la supracommunalité

Dans un souci d'efficacité et de bonne gestion, la Commune accentuera ses partenariats avec d'autres institutions publiques.

Elle privilégiera la mutualisation des moyens techniques et humains et recourra davantage aux services spécialisés proposés par d'autres niveaux de pouvoir (centrales de marché régionales et provinciales, Maillages, GAL, P.C.S., Contrat Rivière, etc.).

Cette démarche permettra d'optimiser les ressources disponibles et de renforcer la coopération interinstitutionnelle.

Action 2 : Maximiser les synergies entre les services communaux et le CPAS

La collaboration entre la Commune et le CPAS sera consolidée par la mise en œuvre de marchés publics conjoints et le partage de moyens, notamment ceux du service travaux.

Cette coordination accrue contribuera à une gestion plus efficiente, à une répartition optimale des ressources et à une cohérence d'action entre les deux institutions.

22 Objectif opérationnel 2 – Renforcer la sécurité des bâtiments et du personnel communal

Action 1 : Sécuriser les bâtiments de l'administration communale

La sécurité du personnel et des infrastructures communales constitue une priorité. La Commune procèdera à la sécurisation des bâtiments administratifs, comprenant :

- Le placement de badges d'accès pour certains bureaux sensibles,
- Et l'installation de systèmes de contrôle d'accès et de caméras sur les trois entrées principales du bâtiment administratif.

Ces mesures visent à renforcer la protection du personnel et des visiteurs, à prévenir les intrusions et à garantir la sécurité des biens et des données au sein de l'administration communale.

Action 2 : Mettre en place une convention avec un Délégué à la Protection des Données (DPO)

La conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose à chaque administration publique de garantir la protection des données personnelles qu'elle traite.

La Commune conclura une convention avec un Délégué à la Protection des Données (DPO), chargé d'assurer :

- Le suivi du respect des obligations légales en matière de protection des données ;
- La sensibilisation du personnel communal aux bonnes pratiques en matière de sécurité numérique et de confidentialité ;
- Et la supervision des traitements de données réalisés par les différents services.

Cette action permettra d'assurer une gestion conforme, sécurisée et transparente des données personnelles, renforçant la confiance des citoyens et la sécurité administrative.

23 Objectif opérationnel 3 – Améliorer la coordination interservices

Action 1 : Formaliser le contrôle interne

Chaque service élaborera des procédures-clés sous un format clair et synthétique (une page maximum), décrivant les étapes essentielles et les responsabilités associées.

L'ensemble de ces documents sera centralisé dans un classeur numérique ou papier accessible à tous les agents, afin d'assurer la cohérence, la traçabilité et la continuité des pratiques administratives.

Cette action renforcera la transparence, la sécurité des processus et la fiabilité du fonctionnement interne.

Action 2 : Instaurer des réunions interservices de la filière "travaux" pour les dossiers importants

Des réunions interservices seront instaurées pour aborder les projets d'infrastructures dans leur globalité : budget, permis, mobilité, planification, etc.

Elles seront organisées par le responsable administratif du service travaux, accompagné de l'Échevin concerné et du brigadier. Celui-ci aura la responsabilité du suivi et pourra convoquer des réunions pour débloquer des situations complexes.

Ces échanges renforceront la vision transversale des projets, la communication entre services et la cohérence des décisions.

Action 3 : Poursuivre les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe seront maintenues et encouragées afin de favoriser l'émergence d'idées nouvelles, de résoudre collectivement les difficultés et d'améliorer la qualité du service public.

Ces moments de concertation soutiendront une culture de coopération interne et d'amélioration continue.

24 Objectif opérationnel 4 – Être une administration qui développe une gestion optimale des ressources humaines

Action 1 : Recueillir les besoins et souhaits des agents en matière de formation

Un état des lieux des besoins en formation sera réalisé auprès des agents et des chefs de service afin d'adapter les compétences aux exigences évolutives des missions communales.

Cette démarche participative permettra de définir un plan de formation cohérent et ciblé, favorisant la montée en compétences et la motivation du personnel.

Action 2 : Organiser des formations en prévention des conflits

Des modules de formation seront proposés pour prévenir les conflits, améliorer la communication interpersonnelle et gérer les comportements agressifs.

Cette action visera à maintenir un climat de travail serein, à renforcer la capacité de gestion relationnelle et à protéger le bien-être du personnel communal.

✿ *Action 3 : Mettre en place les descriptifs de fonction (DFF) et fiches de poste*

Chaque poste sera assorti d'une fiche de fonction claire et actualisée, précisant les missions, compétences requises et positionnement hiérarchique au sein de l'organigramme.

Cette formalisation assurera une meilleure lisibilité des rôles, une évaluation objective et une gestion cohérente des carrières.

✿ *Action 4 : Mener les évaluations en suivi des DFF*

Un processus d'évaluation simplifié sera instauré :

- Une fiche d'autoévaluation complétée par l'agent,
- Suivie d'un entretien individuel avec l'autorité hiérarchique.

Les évaluations seront programmées annuellement ou bisannuellement, selon les résultats précédents.

Ce dispositif favorisera un dialogue constructif et un suivi individualisé du développement professionnel.

✿ *Action 5 : Poursuivre le second pilier de pension pour les agents contractuels*

La mise en place d'un second pilier de pension pour les agents contractuels permettra de réduire l'écart de pension entre statutaires et contractuels.

Cette mesure offre un avantage social concret aux agents non nommés et constitue un levier d'attractivité et de fidélisation du personnel communal.

✿ *Action 6 : Revoir le cadre du personnel*

Le cadre du personnel sera repensé pour tenir compte de la disparition progressive des nominations statutaires et de l'évolution des besoins organisationnels.

Cette révision visera une gestion plus souple et adaptée aux réalités administratives contemporaines.

✿ *Action 7 : Actualiser le règlement de travail*

Un règlement de travail coordonné sera élaboré, intégrant les nouvelles obligations légales (RGPD, télétravail, etc.).

Le projet sera soumis à la consultation du personnel et au comité de concertation avant son adoption.

Cette actualisation garantira la conformité réglementaire et une meilleure lisibilité des droits et obligations des agents.

✿ *Action 8 : Actualiser les statuts administratifs et pécuniaires*

Les statuts du personnel seront mis à jour afin de les aligner sur les réformes récentes de la fonction publique locale et la législation en vigueur.

Cette adaptation assurera la sécurité juridique et la transparence des conditions d'emploi.

✿ *Action 9 : Assurer une gestion complète de la carrière des agents*

Une fiche individuelle de carrière sera créée pour chaque agent, retraçant les éléments essentiels : date d'engagement, évolution contractuelle, échelle salariale, formations suivies, etc.

Cet outil permettra un suivi personnalisé, une traçabilité des parcours et une meilleure planification des évolutions de carrière.

✿ *Action 10 : Formaliser et mettre en place un accueil des nouveaux agents*

Un guide d'accueil sera rédigé, comprenant : l'organigramme, la présentation des services, les procédures internes et les règles de sécurité.

Chaque nouvel agent participera à une réunion d'accueil pour rencontrer l'équipe et recevoir les documents essentiels (règlement de travail, statuts, guide).

Cette démarche favorisera une intégration rapide et efficace au sein de l'administration.

✿ *Action 11 : Favoriser la cohésion interne et le bien-être au travail*

La Commune encouragera les initiatives favorisant la convivialité et l'esprit d'équipe, telles qu'une journée annuelle de cohésion (barbecue, activité culturelle, randonnée) ou des moments de partage internes.

Ces actions renforceront la motivation, le sentiment d'appartenance et la qualité de vie au travail.

✿ *Action 12 : Mettre en place un horaire flexible pour les agents administratifs*

Un système d'horaire flexible sera progressivement instauré, afin de concilier vie professionnelle et vie privée tout en assurant la continuité du service public.

Deux options seront étudiées, en concertation avec le personnel :

- Un système basé sur la confiance et l'autonomie ;
- Ou l'installation d'une pointeuse horaire.

L'objectif est d'instaurer une organisation du travail équilibrée et moderne.

✿ *Action 13 : Réaliser une analyse des risques psychosociaux*

Une analyse approfondie des risques psychosociaux sera menée pour identifier les facteurs de stress, de charge émotionnelle, de conflit ou d'organisation susceptibles d'affecter le bien-être des agents.

Les résultats permettront d'élaborer un plan d'actions préventives et correctives, en concertation avec le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT).

Cette action participera à une politique active de bien-être au travail et à la prévention des risques humains.

CONCLUSION

Au terme du travail conjoint mené entre le Collège communal et l'administration, il apparaît que le Programme Stratégique Transversal (PST) demeure un outil utile de planification, à condition qu'il soit conçu et utilisé avec pragmatisme. Il ne s'agit pas d'un exercice de style ni d'un catalogue d'intentions idéales, mais bien d'un instrument de pilotage ancré dans la réalité communale, à la fois stratégique et opérationnel.

La réussite d'un tel dispositif repose sur une collaboration équilibrée entre les acteurs politiques et administratifs : les premiers fixent les orientations et les priorités, tandis que les seconds assurent leur mise en œuvre dans le respect des règles et des procédures. Cet équilibre, parfois difficile à atteindre, reste le gage d'une action publique cohérente et durable, même si la concrétisation des projets demeure tributaire de processus administratifs parfois longs et complexes.

Dans la même logique, il est essentiel de préserver la transversalité des politiques publiques. Les objectifs stratégiques interagissent : une action en matière de travaux ou de mobilité influence nécessairement la cohésion sociale, l'environnement ou la qualité de vie. Les outils de suivi du PST doivent donc refléter ces interconnexions et permettre une lecture globale et intégrée des actions menées.

Enfin, il convient de garder à l'esprit que le cadre réglementaire du PST est appelé à évoluer. Les débats récents au Parlement wallon confirment la volonté régionale de simplifier et d'alléger cet outil afin de le rendre plus agile, souple et réellement utile aux communes. Dans cette perspective, la Commune d'Ouffet adopte une approche réaliste et évolutive : le présent PST constitue une base de travail solide, qui sera adaptée le moment venu en fonction des orientations régionales définitives et des nouvelles modalités de mise en œuvre qui en découleront.

Présenté au Conseil communal en séance du 13/11/2025

La Directrice générale
Hélène PREVOT

La Bourgmestre
Caroline CASSART-MAILLEUX